



# Nouvelles mesures sanitaires

1er avril 2021



**Ce mercredi soir, le Président de la République, Emmanuel Macron, a dévoilé une nouvelle liste de règles qui s'appliquera sur le tout territoire français. En voici un récapitulatif :**

- Le couvre-feu sera maintenu à partir de 19 heures.
- Les conditions d'ouverture et de fermeture des commerces obéiront aux mêmes critères et conditions.
- Le télétravail sera systématisé 4 jours par semaine au minimum, pour tous les emplois des secteurs public et privé, où cela est possible.
- À partir de lundi, crèches, écoles, collèges et lycées seront fermés pour une durée de trois à quatre semaines. Du 5 au 12 avril, les cours auront lieu à la maison. Du 12 au 26 avril, 2 semaines de vacances simultanées pour les 3 zones. Le 26 avril, retour en classe pour les maternelles et primaires, cours à la maison pour les collèges et lycées. Le 3 mai, retour en classe pour les collèges et lycées.
- Les motifs de sortie et de déplacement seront encadrés selon les mêmes termes. Il sera possible de se déplacer, de se promener, de faire du sport sans limitation de durée dans un rayon de 10 kilomètres autour de chez soi.
- En revanche, les rassemblements ou les regroupements de plus de six personnes resteront interdits.
- Et la consommation d'alcool sur la voie publique sera elle aussi interdite.
- Enfin, une **attestation** précisant le motif de déplacement sera exigée au-delà des 10 kilomètres ; après le week-end de Pâques, les déplacements interrégionaux seront restreints à quelques motifs impérieux. Ces motifs incluront évidemment les déplacements professionnels, mais aussi ceux liés à un motif familial, comme accompagner ou aller chercher un enfant chez un parent, un grand-parent ou un proche.

Pour l'heure, retrouvez plus de précisions dans [cet article de Franceinfo](#).

- Emplacement :

Accueil > A la une > Actualités >

- Adresse de cet article : <https://gouttedor-et-vous.org/Nouveau-confinement-national>

